Nîmes, France, le 23 mai 2019 - 17h45 CEST - Advicenne (Euronext Paris : ADVIC - FR0013296746 ), société française spécialiste du développement de produits thérapeutiques adaptés à l ' enfant et à l ' adulte pour le traitement de maladies orphelines , annonce aujourd ' hui le projet de cotation de ses actions sur le marché réglementé d ' Euronext Bruxelles .

Les actions ordinaires d'Advicenne sont actuellement cotées sur Euronext Paris et seraient, dans le cadre de la cotation secondaire proposée , également admises aux négociations sur Euronext Bruxelles . La société bénéficierait ainsi d ' une cotation croisée (cross listing) sur les deux plus important s

marchés d
'
Euronext
pour les sociétés du secteur des sciences de la vie.
Cette cotation croisée n'aurait pas d'impact pour les actionnaires
existants
et Euronext Paris reste le premier marché de cotation d'Advicenne.

Cette cotation croisée vise à accroître davantage la visibilité des actions d'Advicenne en Belgique et au-delà.
Elle
s'inscrit parfaitement dans le cadre des développements cliniques
d
'
Advicenne
en
Belgique
où la société
conduit
une étude clinique de phase II/III avec son produit phare, ADV7103, dans le traitement de la cystinurie
, une maladie néphrologique rare
.

Paul Michalet, Directeur Financier d'Advicenne, commente : « La cotation croisée envisagée a pour objectif d'offrir à Advicenne
une plus grande visibilité aup
rès des investisseurs européens, favorisant ainsi la liquidité du titre.
»

Le Dr. Luc-André Granier, PDG et co-fondateur d'Advicenne, conclut : « Ce projet de cotation croisée des titres sur les marchés d'Euronext Bruxelles et Paris est parfaitement en ligne avec notre stratégie de développement à l'international. Aujourd'hui, Advicenne est engagée dans la conduite de plusieurs essais cliniques de son produit phare ADV7103, dont une étude pivot de phase II/III dans la cystinurie avec une forte contribution des hôpitaux belges. »

Sous réserve d'approbation par Euronext et de publication de certains documents, les actions Advicenne seront négociables sur le marché réglementé d

'

Euronext Bruxelles
à compter d
e
mi-juin
2019
avec
d
es identifiants
inchangés
(
mnémonique
: ADVIC -
code
ISIN
:
FR0013296746).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'achat des titres mentionnés et aucune vente desdits titres n'interviendra dans un État ou une juridiction e n rapport avec
la cotation croisée proposée
.